



CONSEIL DE LA FONCTION MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE

68^e session nationale – 04 au 09 juin 2023



Le mot du CEMAT

Les évolutions de l'armée de Terre s'inscrivent dans une **ère stratégique nouvelle**. Comme les autres armées, elle dispose de **ressources importantes** votées dans le cadre de la loi de programmation militaire. Ces ressources vont lui permettre **d'adapter son organisation** au triple enjeu de la sécurité en Europe, de la gestion des crises dans le monde, de la protection du territoire national en métropole et dans les outre-mer. Cette transformation vers une armée de Terre de combat s'appuie sur **quatre axes : être et durer, protéger, agir et innover**. Nos **forces morales sont au cœur de cette transformation**. Elles se renforceront au travers d'une condition militaire à la hauteur des sujétions demandées sans toutefois menacer l'équilibre entre les exigences de notre métier et les compensations justement consenties.



Deux principaux thèmes d'étude :

1. Transition écologique et sobriété énergétique, impact sur la condition militaire

A l'heure où la transition écologique n'est plus une option, l'armée de Terre est amenée à faire évoluer ses parcs immobiliers et ses équipements vieillissants. Il est nécessaire d'accompagner les politiques mises en œuvre en donnant **plus d'autonomie aux acteurs locaux**, notamment pour l'entretien courant des infrastructures. La **sensibilisation à des comportements plus responsables** est également à poursuivre afin de gagner des marges de manœuvre financières. Pour autant, le **maintien de la capacité opérationnelle et la préservation de la condition militaire** restent prioritaires.

2. Bien vivre de son métier

Ce **sujet primordial** est **au cœur de la condition militaire** et concourt pleinement à la solidité de nos forces morales. La **rémunération** est un sujet central et son évolution une **préoccupation majeure** dans le contexte actuel d'inflation. Des inquiétudes relatives au pouvoir d'achat persistent. La revalorisation du point d'indice et le volet indiciaire de la NPRM ne sont qu'**une étape avant la refonte des grilles indiciaires annoncée et attendue**. La **part croissante des primes** dans la rémunération et leur **forfaitisation** soulignent également la nécessité **d'accompagner la mise en œuvre de la NPRM**.

La **problématique du logement** et les **insatisfactions** concernant sa gestion et sa vétusté sont des difficultés récurrentes à nouveau soulignées.

Points de vigilance

- La **perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation et les incidences de la NPRM** (bloc 23) sur la fiscalité des foyers soulèvent des inquiétudes au sein de la communauté militaire.
- Le principe de l'escalier social reste une satisfaction mais son attractivité peut être **remise en cause** par le **tassement des grilles indiciaires**.
- Les difficultés liées au **recrutement ainsi que l'érosion des effectifs** (flux de départ des jeunes et des anciens) inquiètent la communauté militaire.
- La **vétusté du parc immobilier** est à nouveau soulignée. La disponibilité et le coût des logements, ainsi que l'opacité des procédures d'attribution alimentent le mécontentement du personnel affecté.

Satisfactions

- Longtemps sujet de préoccupation majeure, les premières annonces sur la **préservation de la Pension à Liquidation Immédiate (PLI)** et des bonifications afférentes ont rassuré la communauté militaire.
- La poursuite de la **prise en compte de l'accompagnement des blessés** (maisons ATHOS, futur village des blessés au CNSD, ...) et des familles endeuillées donne satisfaction.
- Le **maintien des budgets pour la condition militaire** est très apprécié (Crédits CONDIPERS, ASCC, AACV, ...), ainsi que la mise à disposition pour les unités d'enveloppes dédiées (lots réactivité Terre...).
- L'**IMGM** et la **PCT** constituent les mesures NPRM fortement appréciées par les militaires. Pour cette dernière, des modalités de mise en œuvre claires, notamment s'agissant des blessés, sont attendues.